



**Métropole
du Grand Paris**

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2024

Rapport de présentation

Une section de fonctionnement présentant des besoins complémentaires de dépenses et une contraction des recettes	3
Des ressources de fonctionnement amputées de 10,1 M€	3
1- La régularisation du produit définitif de TVA 2023 entraine une baisse du produit de TVA au budget 2024 (-12,2 M€).....	3
2- Le produit des autres impôts et taxes diminue (-3 M€)	4
3- Les dotations de l'Etat sont en baisse (-0,5 M€).....	4
4- Les dotations d'équilibre versées par les EPT sont revues à la hausse en lien avec la plus grande dynamique de CFE (+5,8 M€)	4
5- Une moindre recette est prévue au titre des projets partenariaux d'aménagement (- 0,2 M€).....	4
Des dépenses supplémentaires de fonctionnement (+9,8 M€) portées par un financement complémentaire des Jeux Paralympiques.....	5
1- Des crédits supplémentaires sont inscrits pour le financement Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (+5,1 M€).....	5
2- L'offre d'ingénierie financière mise à disposition des communes est renforcée (+0,7 M€) ..	5
3- La mise en œuvre opérationnelle du SCoT s'accélère (+0,7 M€)	5
4- Les interventions en matière d'environnement nécessitent des ajustements budgétaires (+0,5 M€)	5
5- Les autres évolutions des dépenses de fonctionnement sont contenues (+0,4 M€)	6
6- La progression des dépenses de fonctionnement courant reste maîtrisée (+2,4 M€).....	6
Une section d'investissement marquée par des décalages de crédits de paiement en 2025	7
Un ajustement des dépenses en raison de nombreux reports de crédits (-24,2 M€)	7
1- Les crédits de paiement des fonds d'intervention sont revus à la baisse (-11,4 M€)	7
2- Des reports ou annulations de crédits de paiement sont prévus sur le reste des investissements métropolitains (-12,7 M€)	9
Un ajustement des recettes à travers la diminution de l'emprunt (- 4,2 M€).....	11

Une section de fonctionnement présentant des besoins complémentaires de dépenses et une contraction des recettes

En fonctionnement, une baisse des recettes est constatée en raison principalement de la régularisation en 2024 d'un atterrissage de TVA 2023 à la baisse. En parallèle, le développement des interventions métropolitaines nécessite des crédits supplémentaires.

Des ressources de fonctionnement amputées de 10,1 M€

Les notifications de dotations et de fiscalité reçues depuis l'élaboration du budget primitif adopté début avril, ainsi qu'une très faible visibilité sur l'atterrissage de la fraction de TVA 2024, conduisent à établir une diminution des recettes de fonctionnement à hauteur de 10,1 M€.

- 1- La régularisation du produit définitif de TVA 2023 entraîne une baisse du produit de TVA au budget 2024 (-12,2 M€)

La Métropole du Grand Paris a reçu en mars 2024, après l'élaboration du budget primitif 2024, deux notifications relatives à la fraction de TVA qui lui est affectée :

- La notification du produit définitif de TVA au titre de l'année 2023, après prise en compte de l'atterrissage national définitif. Le produit total pour la Métropole s'élève à 1 362 M€ soit 12,2 M€ de moins que le produit ajusté notifié en novembre 2023, qui figure au compte administratif 2023. Compte tenu de cette notification courant 2024, cette régularisation à la baisse est imputée sur le budget 2024, dans le cadre de la présente DM1.
 - o Le produit définitif 2023 de TVA a ainsi diminué de 45 M€ par rapport au produit prévisionnel notifié en mars 2023. En outre, le produit définitif 2023 de TVA est inférieur de 159 M€ au produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) qu'aurait perçu la Métropole en 2023 en l'absence de suppression de la CVAE par la Loi de finances initiale pour 2023.
- La notification du produit prévisionnel de TVA au titre de l'année 2024. Ce produit s'élève à 1 448 M€ contre 1 433 M€ inscrits au budget primitif, soit une augmentation de 14,8 M€. Toutefois, par prudence, ces crédits supplémentaires ne sont pas inscrits dans la présente DM1. En effet :
 - o Tout d'abord, le taux de croissance du produit national de TVA inscrit en Loi de finances initiale pour 2024 (+4,5%) était déjà supérieur aux hypothèses de croissance de la Loi de finances (+4% dont 1,4% de croissance du Produit Intérieur Brut et 2,6% d'inflation), faisant craindre un produit effectif moindre en fin d'année.
 - o En outre, ces hypothèses économiques se sont dégradées au fil de l'année, pour s'élever à date à environ +3,4% (croissance du PIB de l'ordre de 0,9% et inflation de 2,5%).
 - o Par ailleurs, le produit prévisionnel 2024 notifié a été calculé en appliquant le taux de croissance de 4,5% au volume national prévisionnel de TVA 2023. L'atterrissage définitif montre que ce volume 2023 était surévalué et sera revu à la baisse pour le calcul de la fraction de TVA ajustée de novembre 2024.

- Enfin, les données de TVA nettes du budget de l'Etat présentent à mi-année une croissance par rapport à 2023 nettement inférieure à 4,5%.

Ainsi, même si aucune information n'a été transmise à la Métropole ni rendue publique sur l'atterrissage de la part de TVA affectée aux intercommunalités en 2024, le produit de TVA ajusté 2024 de la Métropole, qui devrait être notifié en novembre, sera inférieur au montant prévisionnel notifié en mars, et probablement inférieur à celui inscrit au budget primitif.

2- Le produit des autres impôts et taxes diminue (-3 M€)

Pour rappel, les montants inscrits au budget primitif pour la fiscalité économique sur la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) et la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) correspondaient par hypothèse aux montants définitifs 2023. La notification des produits prévisionnels 2024 fait apparaître une baisse de 3,9 M€ sur la TASCOM (sur un total de 48,3 M€) et une hausse respective de 0,8 M€ et 0,05 M€ sur les IFER (sur un total de 33 M€) et la TAFNB (sur un total de 4,4 M€).

3- Les dotations de l'Etat sont en baisse (-0,5 M€)

En raison d'une légère augmentation de la population métropolitaine, la dotation d'intercommunalité 2024 notifiée (138,1 M€) est supérieure à celle de 2023 (137,7 M€), dont le montant avait été inscrit au budget primitif dans l'attente des notifications. L'augmentation de 0,4 M€ est inscrite en DM1. En parallèle, la part de Dotation de Compensation de la Part Salaires (DCPS) est inférieure aux prévisions (1 014 M€ notifiés, soit -0,9 M€ par rapport au BP et une diminution de 17,6 M€ par rapport à la DCPS 2023). Ainsi, le coût du rôle amortisseur de la Métropole au bénéfice des communes et EPT s'élève à 232 M€ au titre de la seule année 2024 et à 1 417 M€ depuis 2016.

4- Les dotations d'équilibre versées par les EPT sont revues à la hausse en lien avec la plus grande dynamique de CFE (+5,8 M€)

L'augmentation des produits prévisionnels de CFE 2024 entraîne une variation des dotations d'équilibre de +5,6 M€. Pour rappel, la loi prévoit que le reversement exceptionnel de 50% de la dynamique de CFE des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole vienne en majoration des dotations d'équilibre. Les montants de dotations d'équilibre sont par ailleurs ajustés à la baisse du fait de l'évolution de la part de dotation d'intercommunalité 2024 reversée aux EPT (-0,2 M€) et à la hausse du fait de la régularisation des dotations définitives 2023 à la suite de la communication des produits définitifs de 2023 (+0,4 M€).

5- Une moindre recette est prévue au titre des projets partenariaux d'aménagement (- 0,2 M€)

La DM1 prévoit le report en 2025 de certaines recettes, principalement sur le projet partenarial d'aménagement de Bagnolet (-0,2 M€).

Des dépenses supplémentaires de fonctionnement (+9,8 M€) portées par un financement complémentaire des Jeux Paralympiques

- 1- Des crédits supplémentaires sont inscrits pour le financement Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (+5,1 M€)

Il est prévu d'inscrire à la DM1 un financement complémentaire de 5 M€ au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de renforcer la contribution de la Métropole à l'organisation des Jeux Paralympiques, soit un total sur l'année de 25 M€. En parallèle, divers ajustements aux lignes budgétaires du budget primitif relatives aux Jeux sont effectués, à la hausse et à la baisse, pour un solde de 0,1 M€ supplémentaire.

- 2- L'offre d'ingénierie financière mise à disposition des communes est renforcée (+0,7 M€)

Depuis 2023, la Métropole met à la disposition des communes un appui en ingénierie financière pour les accompagner dans la recherche de financements sur l'ensemble des guichets existants auprès des institutions locales, nationales et européennes. Cet appui individualisé à la demande des communes peut prendre la forme d'une revue des projets d'investissement communaux, d'un conseil sur les guichets auxquels candidater, voire d'une aide dans la rédaction et le dépôt du dossier de candidature. Au 6 septembre 2024, 109 communes sont accompagnées sur 456 projets représentant 938 M€ de travaux. 105 dossiers ont d'ores-et-déjà été déposés pour 82,3 M€ de financement sollicités dont 13,2 M€ déjà notifiés. La poursuite et le renforcement de cet accompagnement nécessitent l'inscription en DM1 de 0,7 M€, portant le total des crédits sur cette intervention à 2 M€.

- 3- La mise en œuvre opérationnelle du SCoT s'accélère (+0,7 M€)

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SCoT, des crédits supplémentaires sont proposés pour la passation d'un marché d'accompagnement (+0,7 M€, engagés en 2024 pour l'ensemble de la période du marché).

- 4- Les interventions en matière d'environnement nécessitent des ajustements budgétaires (+0,5 M€)

Parmi les nouvelles interventions identifiées figure la mise en place à horizon de la fin d'année d'un partenariat avec la Banque des Territoires visant à proposer aux communes des emprunts dédiés à la rénovation thermique des bâtiments scolaires à des taux avantageux grâce à une bonification des taux par un financement métropolitain. La Métropole initie ou renforce en outre certains partenariats structurants (Airparif, Ile-de-France Nature, Agence Nouvelle des Solidarités Actives), et poursuit ses interventions notamment en matière de logistique alimentaire.

5- Les autres évolutions des dépenses de fonctionnement sont contenues (+0,8 M€)

Les ajustements de crédits en DM1 portent notamment sur l'accélération des études d'aménagement dans le cadre du projet partenarial d'aménagement de la Porte de Bagnolet, l'organisation par la Métropole de la 5^{ème} rencontre de l'Axe Seine, le renforcement de la politique métropolitaine d'innovation, principalement en matière de cybersécurité et d'intelligence artificielle, et des besoins complémentaires pour les travaux du Conseil de Développement, instance métropolitaine de démocratie participative constituée de membres issus de la société civile.

A noter également que la Métropole versera à certains EPT une régularisation au titre des dotations d'équilibre 2023, à la suite de la communication des produits définitifs de Cotisation Foncière des Entreprises 2023 (+0,4 M€).

6- La progression des dépenses de fonctionnement courant reste maîtrisée (+2 M€)

Le poids des charges courantes dans les dépenses de fonctionnement reste le même qu'au budget primitif, à hauteur de 21%. Les ajustements en DM1 portent principalement sur les ressources humaines (+1,3 M€ sur un total de 17,4 M€), en raison d'une actualisation des coûts liés à la mobilisation lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, des nouvelles projections du coûts des arrivées en raison des créations ou vacances de postes et des ajustements d'éléments variables sur le dernier trimestre (garantie individuelle du pouvoir d'achat, forfait mobilité, avancement de grade etc.).

Les autres inscriptions de crédits relèvent des frais de siège, de fonctionnement du Conseil, de communication, et des dépenses imprévues.

Une section d'investissement marquée par des décalages de crédits de paiement en 2025

L'année 2025 se caractérise à date par le décalage d'un nombre important d'opérations assurées par les maîtres d'ouvrage locaux, entraînant le report en 2025 des crédits initialement ouverts en 2024 pour le versement des subventions métropolitaines. En parallèle, les dépenses liées à certains travaux menés par la Métropole sont également reportées à 2025. Les ajustements à la baisse des crédits correspondants en DM1 permettent de préparer l'atterrissage effectif des dépenses de l'exercice 2024 en vue de l'établissement du compte administratif.

Au total, la DM1 présente une diminution de crédits de paiement de 24,2 M€, permettant en parallèle la diminution du besoin d'emprunt de 4,2 M€.

Au niveau des autorisations de programme, qui font l'objet d'une délibération dédiée en parallèle de la DM1, de nouveaux crédits pluriannuels sont inscrits à hauteur de 31,5 M€, principalement en matière de GEMAPI (+15,6 M€) et pour l'abondement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM, +10 M€).

Un ajustement des dépenses en raison de nombreux reports de crédits (-24,2 M€)

1- Les crédits de paiement des fonds d'intervention sont revus à la baisse (-11,4 M€)

Trois dispositifs d'intervention sont concernés par des diminutions de crédits de paiement significatives, en raison des ajustements de calendrier des opérations :

- Le Fonds des équipements structurants (-7,3 M€) ;
- Le fonds Biodiversité (-1,4 M€) ;
- Le Plan piscine Héritage 2024 (-2,7 M€).

Pour information, s'agissant des ajustements des AP (crédits pluriannuels), de nouvelles opérations sont inscrites au titre du Fonds des équipements structurants, du Fonds Biodiversité et du Fonds Energies. Ces trois fonds disposant sur leur AP respective d'une ligne de réserve dédiée aux nouvelles opérations identifiées en cours d'année, les nouvelles inscriptions entraînent une diminution à due concurrence des lignes de réserve et ne modifient pas le total des AP. A l'inverse, une enveloppe complémentaire de 10 M€ est inscrite pour le FIM afin de répondre à l'ensemble des demandes au titre de la 2^{ème} session d'attribution de 2024, sans modification des crédits de paiement 2024.

Tableau de synthèse des ajustements en DM1 sur les fonds d'intervention métropolitain

Les totaux indiqués en gras correspondent au total de l'AP mais seules les opérations présentant un ajustement en AP ou en CP à l'occasion de la DM1 sont détaillées en-dessous.

Autorisations de programme / Opérations	Montant des autorisations de programmes - dépenses			Echéancier prévisionnel des crédits de paiement		
	Stock d'AP après BP 2024 (1)	Ajustement d'AP en DM1 (2)	Total AP (BP + DM1) (3) = (1) + (2)	CP inscrits au BP 2024 (4)	Ajustement de CP 2024 en DM1 (5)	Total CP 2024 (BP + DM1) (6) = (4) + (5)
Fonds des équipements structurants	123 988 794	0	123 988 794	32 144 642	-7 293 604	24 851 038
Ateliers Médicis	5 950 000	0	5 950 000	2 000 000	-2 000 000	0
Franchissement A1-Dugny-Le Bourget	1 112 000	-312 000	800 000	1 112 000	-312 000	800 000
Franchissement A1-La Courneuve	3 836 000	0	3 836 000	1 550 027	-1 550 027	0
Franchissement Epinay-sur-Seine/Île-Saint-Denis	6 000 000	0	6 000 000	170 000	-170 000	0
Gare de Bry-Villiers-Champigny	1 051 025	0	1 051 025	1 051 025	-554 904	496 121
Passerelle de Thiais	4 680 010	0	4 680 010	3 430 020	-1 715 010	1 715 010
Pôle gare MIN de Thiais	1 500 000	0	1 500 000	1 000 000	-1 000 000	0
Port de Bonneuil - DiRIF (Etat)	0	10 000 000	10 000 000	0	0	0
Etudes de franchissements - EPT Paris Terres d'Envol	0	300 000	300 000	0	0	0
Gare Val-de-Fontenay - RATP	0	547 704	547 704	0	8 337	8 337
Pôle culturel du Raincy - Le Raincy	0	4 219 581	4 219 581	0	0	0
Autres équipements	32 669 775	-14 755 285	17 914 490	2 000 000	0	2 000 000
Fonds Biodiversité	36 200 000	0	36 200 000	7 299 194	-1 422 799	5 876 395
Le Grand Chemin (anciennement Parc des Hauteurs)	2 794 000	0	2 794 000	1 397 000	-1 397 000	0
Plan 20 000 arbres	4 200 000	0	4 200 000	1 000 000	-300 000	700 000
Renaturation de l'Ecoparc des Carrières - Fontenay-sous-Bois	0	1 627 708	1 627 708	0	488 312	488 312
Renaturation du Parc Marcel Cachin à Saint-Denis	0	2 643 737	2 643 737	0	793 121	793 121
Renaturation écologique des berges du Canal de l'Ourcq - Aulnay-sous-Bois	0	954 945	954 945	0	447 631	447 631
Renaturation EcoQuartier Faïencerie - Bourg-la-Reine	0	1 482 264	1 482 264	0	444 649	444 649
Aménagement Biodiversité des espaces publics de l'Île Seguin - Boulogne-Billancourt	0	3 668 294	3 668 294	0	1 100 488	1 100 488
Fonds Biodiversité-projets divers	25 752 106	-10 376 948	15 375 158	4 000 000	-3 000 000	1 000 000
Plan piscines "Héritage 2024"	10 705 012	270 000	10 975 012	10 705 012	-2 730 000	7 975 012
Centre aquatique du Fort d'Aubervilliers	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	-2 000 000	2 000 000
Piscine Maurice Thorez de Montreuil	2 330 000	270 000	2 600 000	2 330 000	270 000	2 600 000
Piscine olympique de Colombes	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	-1 000 000	1 000 000
Fonds Energies	50 000 000	0	50 000 000	5 000 000	0	5 000 000
Rénovation de l'Îlot Rabelais-Montrouge	1 145 000	0	1 145 000	343 500	562 634	906 134
Réseau de chaleur Géothermique-Drancy-Bobigny	2 000 000	0	2 000 000	0	200 000	200 000
Réseau de chaleur Géothermique-Malakoff	2 300 000	0	2 300 000	690 000	-460 000	230 000
Réseau de chaleur Géothermique-Pantin-Les Lilas-Le Pré-Saint-Gervais-Romainville	4 100 000	0	4 100 000	0	410 000	410 000
Extension Réseau Chaleur Urbain - Paris	0	1 300 000	1 300 000	0	390 000	390 000
Méthaniseur Gennevilliers	0	2 000 000	2 000 000	0	200 000	200 000
Rénovation du GS Cachin - Drancy	0	1 150 000	1 150 000	0	345 000	345 000
Rénovation du GS Rousseau - Epinay-sur-Seine	0	1 635 711	1 635 711	0	490 713	490 713
Réseau de chaleur géothermique Dugny-Le Bourget	0	2 500 000	2 500 000	0	250 000	250 000
Fonds Energies-autres projets	40 455 000	-8 585 711	31 869 289	3 966 500	-2 388 347	1 578 153
Fonds d'investissement métropolitain (FIM)	147 496 837	10 000 000	157 496 837	35 000 000	0	35 000 000
Fonds d'investissement métropolitain	147 496 837	10 000 000	157 496 837	35 000 000	0	35 000 000
Total	368 390 643	+10 270 000	378 660 643	90 148 848	-11 446 403	78 702 445

2- Des reports ou annulations de crédits de paiement sont prévus sur le reste des investissements métropolitains (-12,7 M€)

Les principaux ajustements de crédits de paiements en DM1 portent sur :

- Le Centre Aquatique Olympique et la ZAC Plaine Saulnier (-5,7 M€). Les ajustements du calendrier de passation des avenants aux contrats de concession et de maîtrise d'œuvre entraînent des reports de crédits en 2025.
- Les subventions attribuées aux projets locaux de résorption des points noirs de bruit ferroviaires (-3,8 M€). Les maîtres d'ouvrage financés par la Métropole (communes, SNCF etc.) ont ajusté leurs calendriers de travaux, entraînant également des reports de crédits en 2025.
- La création de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National entre la Métropole et Grand Paris Aménagement (-1 M€, report de crédits en 2025).

S'agissant des autorisations de programme, des crédits pluriannuels sont inscrits à hauteur de 21,2 M€, principalement en matière de GEMAPI (+15,6 M€ dont 13,6 M€ pour la phase 2 de l'opération de renaturation des berges de l'Yerres). Des crédits sont également prévus pour de nouvelles opérations telles que le financement d'une plateforme intermodale en vue de la remise en service d'une liaison ferroviaire entre Perpignan et Rungis afin de sécuriser l'approvisionnement du marché de Rungis (+2 M€).

Tableau de synthèse des ajustements en DM1 sur les autres investissements métropolitains

Les totaux indiqués en gras correspondent au total de l'AP mais seules les opérations présentant un ajustement en AP ou en CP à l'occasion de la DM1 sont détaillées en-dessous.

Autorisations de programme / Opérations	Montant des autorisations de programmes - dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement		
	Stock d'AP après BP 2024 (1)	Ajustement d'AP en DM1 (2)	Total AP (BP + DM1) (3) = (1) + (2)	CP inscrits au BP 2024 (4)	Ajustement de CP 2024 en DM1 (5)	Total CP 2024 (BP + DM1) (6) = (4) + (5)
Centre aquatique olympique	40 609 833	0	40 609 833	19 854 421	-3 347 301	16 507 120
Centre aquatique olympique	40 609 833	0	40 609 833	19 854 421	-3 347 301	16 507 120
Opérations d'aménagement	73 110 806	0	73 110 806	14 086 709	-2 397 736	11 688 973
ZAC Plaine Saulnier	72 110 806	0	72 110 806	13 086 709	-2 397 736	10 688 973
Opérateurs d'aménagement	8 013 792	0	8 013 792	2 753 598	-1 000 200	1 753 398
Création SPLA IN GPA/MGP	1 000 200	0	1 000 200	1 000 200	-1 000 200	0
Planification territoriale	879 633	550 000	1 429 633	533 200	175 000	708 200
Schéma de cohérence territoriale	261 627	500 000	761 627	118 200	150 000	268 200
Système d'information géographique	618 006	50 000	668 006	415 000	25 000	440 000
Plateformes et données numériques	6 180 046	-335	6 179 711	2 780 000	0	2 780 000
Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	5 600 046	-335	5 599 711	2 500 000	0	2 500 000
Opérateurs économiques	9 100 000	-400 000	8 700 000	400 000	-400 000	0
SCIC Cycle-Terre (prise de participation)	400 000	-400 000	0	400 000	-400 000	0
Projets d'aménagement touristique	5 350 000	500 000	5 850 000	200 000	0	200 000
Flèche de la Basilique de Saint-Denis	4 000 000	500 000	4 500 000	0	0	0
Logistique urbaine	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
Plateforme intermodale d'approvisionnement-Marché de Rungis	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0
GEMAPI	64 994 935	15 590 520	80 585 455	31 971 617	-500 000	31 471 617
Berges-Protections amovibles	7 943 730	0	7 943 730	1 000 000	0	1 000 000
Renaturation des Berges de l'Yerres	1 909 480	13 590 520	15 500 000	1 500 000	-1 500 000	0
Résilience Inondations - Grand Paris Grand Est	0	2 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000
Zone à faibles émissions (ZFE)	1 358 991	980 000	2 338 991	630 000	200 000	830 000
Guichet unique ZFE - Plateforme de gestion des dérogations	330 000	780 000	1 110 000	330 000	0	330 000
Partenariat AIRPARIF	100 000	200 000	300 000	100 000	200 000	300 000
Valorisation des espaces naturels	5 297 638	940 000	6 237 638	1 497 638	996 000	2 493 638
Paris La Défense-projets environnementaux	1 500 000	-1 500 000	0	300 000	-300 000	0
Maison de la Nature Bassée Montois	0	200 000	200 000	0	200 000	200 000
Partenariat Fédération Chasse IDF	0	240 000	240 000	0	96 000	96 000
Refuge fourrière SPA	0	2 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000
Résorption des Points noirs bruit ferroviaires	12 476 226	0	12 476 226	5 086 995	-3 766 356	1 320 639
Ecrans antibruit des axes RER C et RER D (études AVP)	5 239 633	0	5 239 633	1 275 979	-1 220 022	55 957
Etudes acoustiques points noirs du bruit ferroviaires	273 235	0	273 235	273 235	-79 452	193 783
Isolation des façades	1 312 581	0	1 312 581	500 000	-500 000	0
Point noir bruit Alfortville, à Valenton et à Villeneuve-Saint-Georges	426 383	0	426 383	426 383	-350 634	75 749
Point noir bruit Aulnay-sous-Bois	826 482	0	826 482	165 296	-145 146	20 150
Point noir bruit gare de triage Drancy-Le Bourget	1 425 000	0	1 425 000	600 000	-600 000	0
Point noir bruit Meudon (Clamart et Maisons-Alfort)	210 357	0	210 357	43 000	-43 000	0
Point noir bruit Saint-Denis	333 102	0	333 102	333 102	-258 102	75 000
Point noir bruit Vanves Malakoff	1 300 902	0	1 300 902	750 000	-550 000	200 000
Points Noirs Bruit RER B-Arcueil Gentilly et Cachan	87 500	0	87 500	20 000	-20 000	0
Opérateurs développement durable	500 000	0	500 000	500 000	-500 000	0
SEM Axe Seine Energies Renouvelables	500 000	0	500 000	500 000	-500 000	0
Etablissements de santé	6 000 000	1 000 000	7 000 000	0	0	0
Fondation Innovation & Transition	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0
Equipements culturels	1 576 818	0	1 576 818	776 818	-324 132	452 686
Pavillon Biennale d'architecture Versailles 2022 (mur biodiversitaire Plaine Saulnier)	576 818	0	576 818	576 818	-154 132	422 686
Pavillon Biennale de l'architecture Versailles de 2025	1 000 000	0	1 000 000	200 000	-170 000	30 000
Aménagement des bureaux	6 828 229	70 000	6 898 229	4 373 823	-1 865 000	2 508 823
Aménagement des bureaux	6 828 229	70 000	6 898 229	4 373 823	-1 865 000	2 508 823
Total	242 276 947	21 230 185	263 507 132	85 444 819	-12 729 725	72 715 094

Un ajustement des recettes à travers la diminution de l'emprunt (- 4,2 M€)

Les diminutions de crédits en investissement permettent de réduire le besoin d'emprunt identifié au budget primitif : sur les 10,2 M€ inscrits, il est proposé de ne conserver que 6 M€ à l'issue de la DM1, correspondant à l'évaluation du besoin en matière de GEMAPI, dans un souci d'équilibrer les dépenses de la compétence par des recettes dédiées. L'ajustement est ainsi de -4,2 M€ en DM1. Pour rappel, la Métropole dispose d'un aqua-prêt de 34 M€ contracté avec la Banque des Territoires pour financer les investissements dans le cadre de la compétence GEMAPI, dont 5,6 M€ sont encore mobilisables.

En conclusion, la DM1 est équilibrée et présente :

- Un solde de fonctionnement de -19,9 M€, réparti entre une augmentation des dépenses de 9,8 M€ et une diminution des recettes de 10,1 M€ ;
- Un solde d'investissement de -19,9 M€, réparti entre une diminution des dépenses de 24,2 M€ et une diminution des recettes de 4,2 M€.

DECISION MODIFICATIVE N°1-EXERCICE 2024-METREPOLE DU GRAND PARIS

(mouvements réels en millions d'euros)

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM1	Total budget 2024
Frais de siège	14,9	0,1	15,0
Charges de personnel	16,1	1,3	17,4
Fonctionnement du Conseil Métropolitain	4,6	0,1	4,7
Communication	2,0	0,2	2,2
Charges financières	2,2		2,2
Dépenses imprévues	1,0	0,2	1,2
Total des dépenses de fonctionnement courant	40,8	2,0	42,7
Inventons la Métropole du Grand Paris	0,9	- 0,1	0,8
Politique de l'énergie (hors SARE)	2,5	0,2	2,6
Politique de l'air	3,6	0,2	3,8
Lutte contre les nuisances sonores	0,5	- 0,1	0,4
Mobilité durable	7,8	0,0	7,8
Valorisation du patrimoine naturel et paysager	2,0	0,0	2,0
GEMAPI	19,3		19,3
Autres actions	0,4	0,2	0,6
Environnement	36,0	0,5	36,5
Programme SARE (Agences locales de l'énergies)	6,8		6,8
Programme SARE (autres actions)	5,7		5,7
Programme SARE	12,6	0,0	12,6
Plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat (PMHH)	0,1	0,0	0,2
Opérations ORCOD-RHI	2,2	0,0	2,1
Nuit de la solidarité	0,3		0,3
Autres actions en matière d'habitat (hors SARE)	0,3		0,3
Habitat-Logement	2,8	0,0	2,8
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,1	0,7	0,8
Système d'information géographique (SIG)	0,1	0,0	0,1
Opérations d'aménagement	7,2	0,4	7,6
Centre aquatique olympique	1,4	0,0	1,4
ZAC Plaine Saulnier	22,7	- 0,2	22,6
Agences d'urbanisme	1,4	- 0,1	1,4
EPL Paris la Défense	1,0		1,0
Aménagement	34,0	0,9	34,9
CODEV	0,1	0,0	0,1
Economie circulaire	1,9		1,9
Economie de proximité			
dont Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	3,2		3,2
Logistique	0,8		0,8
Economie de l'immobilier	0,6		0,6
Innovation	2,0	0,2	2,2
Attractivité internationale	1,0		1,0
Numérique	3,5		3,5
dont Fonds Innover dans la Ville			
Culture	1,4		1,4
Tourisme	1,5		1,5
Développement économique et culturel	16,0	0,2	16,1
Jeux olympiques Paris 2024	47,4	5,1	52,5
Autes manifestations sportives	0,3	0,1	0,5
Manifestations sportives	47,7	5,2	53,0
Coopération territoriale	2,1	0,7	2,8
Coopération territoriale	2,1	0,7	2,8
Total des dépenses d'intervention	152,0	7,4	159,4
Attributions de compensation	3371,7		3371,7
Dotation de solidarité communautaire			
Dotations d'équilibre (régularisation)	25,9	0,4	26,3
Total des reversements aux communes/EPT	3397,6	0,4	3398,0
Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	3590,3	9,8	3600,2
Restes à réaliser N-1	27,2		27,2
Total des dépenses réelles de fonctionnement (B)	3617,6	9,8	3627,4
Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (A)-(B)	176,6	- 19,9	156,7

* Une commune, membre d'un EPCI préexistant, a une attribution de compensation "négative" (179 k€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM1	Total budget 2024
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1433,0	-12,2	1420,8
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	52,2	-3,9	48,3
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	32,2	0,8	33,0
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TFNB)	4,4	0,0	4,4
Taxe GEMAPI	30,0		30,0
Taxe sur les paris hippiques	0,4		0,4
Total des impôts et taxes	1552,2	- 15,2	1536,9
Dotations d'intercommunalité (DI)	137,7	0,4	138,1
Dotations de compensation de la part salaires (DCPS)	1014,9	-0,9	1014,0
DGF	1152,6	-0,5	1152,1
Dotations d'équilibre versées par les EPT (dont reversement CFE 2024)	952,9	5,5	958,4
Reversements EPT vers MGP	952,9	5,5	958,4
GEMAPI-contributions des départements	2,9		2,9
Financement programme SARE	7,0		7,0
Subventions opérations d'aménagement	1,4	- 0,2	1,1
Fonds de dotation Paris 2024	0,2		0,2
Autres recettes	2,7		2,7
Total dotations et cofinancements	2119,6	4,8	2124,4
Attribution de compensation*	0,2		0,2
Dotations d'équilibre (régularisation)	25,9	0,4	26,2
Total des reversements par les communes/EPT	26,0	0,4	26,4
Total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	3697,8	- 10,1	3687,7
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	96,4		96,4
Total des recettes réelles de fonctionnement (A)	3794,2	- 10,1	3784,1

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM1	Total budget 2024
Fonds d'investissement métropolitain	35,0		35,0
Fonds infrastructures et équipements structurants	32,1	-7,3	24,9
Plan Vélo et autres aménagements cyclables	12,0		12,0
Fonds de soutien aux communes	5,0		5,0
Fonds énergies	5,0		5,0
Fonds biodiversité	7,3	-1,4	5,9
Fonds Nature 2050	2,0		2,0
Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	5,0		5,0
Fonds Innover dans la Ville	1,0		1,0
Soutien aux investissements locaux	104,4	-8,7	95,7
Reconstruction du Pont Obolon (Kiev)	0,3		0,3
Soutien à la Ville de Kiev	0,3	0,0	0,3
EPTB Seine Grands Lacs (Casier pilote de la Bassée...)	20,7		20,7
Réouverture de la Bièvre	0,6		0,6
Renaturation de l'Yerres	1,5	-1,5	0,0
Vallon du Sausset	1,2		1,2
Renaturation de l'Orge	0,1		0,1
Redécouverte de la Veille mer	0,5		0,5
Système d'endiguement et berges	5,1		5,1
Berges du Morbras	0,2		0,2
Fonds intempéries	0,5		0,5
Zones d'expansion des crues	0,2		0,2
Résilience inondations Grand Paris Grand Est		1,0	1,0
Autres opérations	1,5		1,5
GEMAPI	32,0	-0,5	31,5
Participation Coopérative carbone			0,0
Participation SEM Axe Seine Energie	0,5	-0,5	0,0
Résorption des points noirs bruit ferroviaires	5,1	-3,8	1,3
Zone à Faibles Emissions (ZFE)	0,6	0,2	0,8
Métropole Roule Propre	15,0		15,0
Valorisation du patrimoine naturel	1,5	1,0	2,5
Prévention du bruit dans l'environnement	0,1		0,1
Environnement (hors GEMAPI)	22,8	-3,1	19,8
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,1	0,2	0,3
Système d'information géographique (SIG)	0,4	0,0	0,4
Opérations d'aménagement	14,1	-2,4	11,7
Centre Aquatique Olympique	19,9	-3,3	16,5
Plan Piscines "Héritage 2024"	10,7	-2,7	8,0
Contribution EPL Paris la Défense	1,8		1,8
Opérateur d'aménagement (participation au capital)	1,0	-1,0	0,0
Aménagement	47,9	-9,3	38,6
Soutien aux copropriétés dégradées	2,7		2,7
Habitat-Logement	2,7	0,0	2,7
Projets d'aménagement touristique	0,2		0,2
Pavillon Biennale d'architecture de Versailles	0,8	-0,3	0,5
Opérateurs économiques (participation au capital)	0,2		0,2
SCIC Cycle Terre (participation au capital)	0,4	-0,4	0,0
Plateforme de réemploi des matériaux de construction	0,2		0,2
Développement économique et culturel	1,8	-0,7	1,1
Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	2,5		2,5
Acquisition de données numériques	0,1		0,1
Numérique	2,6	0,0	2,6
Jeux olympiques Paris 2024	1,3		1,3
Jeux olympiques Paris 2024	1,3	0,0	1,3
Informatique (dont site internet)	1,9		1,9
Travaux d'aménagement et équipements du siège	4,4	-1,9	2,5
Fonctions supports	6,3	-1,9	4,5
Dépenses imprévues	0,6		0,6
Autres dépenses	0,6	0,0	0,6
Total des dépenses réelles d'investissement de l'exercice	222,7	-24,2	198,5
Restes à réaliser N-1	0,8		0,8
Solde d'investissement N-1 reporté	116,7		116,7
Total des dépenses réelles d'investissement	340,2	-24,2	316,0
TOTAL DEPENSES	3957,8	-14,4	3943,4

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	DM1	Total budget 2024
Emprunt	10,2	-4,2	6,0
Opérations d'aménagement	4,1		4,1
Centre Aquatique Olympique	27,5		27,5
Remboursement travaux d'aménagement			
FCTVA	2,6		2,6
Autres recettes	1,7		1,7
Total des recettes réelles d'investissement de l'exercice	46,1	-4,2	41,8
Excédent d'investissement n-1 reporté			
Affectation en réserve d'investissement	117,5		117,5
Total des recettes réelles d'investissement	163,6	-4,2	159,3
TOTAL RECETTES	3957,8	-14,4	3943,4